

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS EDE Puy de Dome			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 11 Allée Pierre FERMAT 63170 AUBIERE			Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 3 0 1 4 6 8 7 1 6 0 0 0 5 7			Néant ☐ *			
			Exercice N clos le, 31122025			
			N-1 31122024			
			Brut 1			
			Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
			Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)			AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	19 428	CQ	18 081
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	205 797	AG	197 604
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	229 220	AS	171 718
		Autres immobilisations corporelles	AT	857 451	AU	642 340
		Immobilisations en cours, avances et acomptes	AV		AW	
		Participations	CS	161 241	CT	134 682
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
Autres immobilisations financières*		BH	21 959	BI	21 959	
TOTAL (II)		BJ	1 495 099	BK	1 186 387	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	235
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	24	BW	24	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	657 767	BY	190 059
		Autres créances (3)	BZ	177 776	CA	2 790
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 805 518	CE	9 430
Disponibilités		CF	1 701 928	CG	1 701 928	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	27 801	CI	27 801	
	TOTAL (III)	CJ	4 370 817	CK	202 279	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 865 916	IA	1 388 666	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			ASS EDE Puy de Dome SIE CLERMONT FERRAND SUD EST		Néant ☐ *	
			Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)		DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)		DC			
	Réserve légale (3)		DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	7 603	7 603	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)		DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)		DG	2 976 753	2 972 430	
	Report à nouveau		DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	1 088	4 323	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK			
	TOTAL (I)		DL	2 985 445	2 984 357	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM			
	Avances conditionnées		DN			
	TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP			
	Provisions pour charges		DQ		48 764	
	TOTAL (III)		DR		48 764	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	72 681	20 170	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)		DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		1 093	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	429 979	405 224	
	Dettes fiscales et sociales		DY	728 054	762 722	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
	Instrument financier à terme		D1			
	Autres dettes		EA	261 089	269 329	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB			
TOTAL (IV)		EC	1 491 804	1 458 540		
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)		ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	4 477 249	4 491 661		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
			1D			
			1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 453 429	1 453 378	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS EDE Puy de Dome SIE CLERMONT FERRAND SUD EST										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC				
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF				
		services *	FG	4 715 581	FH		FI	4 715 581		4 580 333	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	4 715 581	FK		FL	4 715 581		4 580 333	
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO	164 544		138 169	
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)						FP	67 347		97 348	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles						FI	17 034			
	Autres produits (1) (11)						FQ	13 919		7 769	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 978 427		4 823 620	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS				
	Variation de stock (marchandises)*						FT	235		3	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	2 358 295		2 148 680	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	62 938		70 438	
	Salaires et traitements*						FY	1 863 731		1 907 271	
	Cotisations sociales (10)						FZ	584 689		599 565	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations	- dotations aux amortissements (14)				GA	108 422		107 823	
			- dotations aux dépréciations*				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	92 701		77 840
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GI	1 753			
	Autres charges (12)						GE	6 480		6 743	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 079 247		4 918 368		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(100 819)		(94 747)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	92 921		90 200	
	Reprises sur dépréciations						GM	17 009		36 201	
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO				
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2				
Total des produits financiers (V)						GP	109 931		126 401		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	134 682			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	13 727		9 081	
	Différences négatives de change						GS				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
Total des charges financières (VI)						GU	148 409		9 081		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(38 478)		117 319		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(139 297)		22 571		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		ASS EDE Puy de Dome SIE CLERMONT FERRAND SUD EST		Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N - 1	
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	140 580	29 439	
Charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		34 004	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	140 580	(4 565)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices *		HK	194	13 683	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 228 939	4 979 461	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 227 851	4 975 138	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 088	4 323	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles	A8		
		Dont cotisations facultatives Madelin	A10		
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11		
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Reprise provision IDR					48 764
produits créances annulées					507
produits exceptionnels divers					91 309
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

E. D. E.

ETABLISSEMENT DEPARTEMENTAL DE L'ELEVAGE DU P.D.D
11 Allée Pierre de Fermat – BP 90045
63171 AUBIERE cedex

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXCO Clermont-Ferrand

CLERMONT-FERRAND
9 avenue Léonard de Vinci – La Pardieu
63057 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : +33 (0)4 73 29 42 50
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64
e-mail : excoclermont@exco.fr

VICHY
L'Atrium - 37 avenue de Gramont
03200 Vichy
Tél. : +33 (0)4 73 29 42 53
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64

C.R.E.G. – S.A.S. au capital de 387 000 euros – SIREN 873 200 182 RCS CLERMONT-FD – APE 6920Z – www.exco.fr

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – Inscrite au Tableau de l'Ordre Auvergne-Rhône-Alpes – Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Aux membres de l'Association E.D.E.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale du 20 mai 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association E.D.E relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

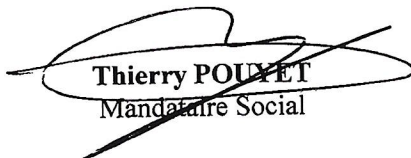
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
s'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21/05/2026

Pour la S.A.S. EXCO CLERMONT-FD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom


Thierry POUYET
Mandataire Social